

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

2018 / 7 Commune : RESTIGNE Séance du 11 juillet 2018

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 11 juillet 2018 à 20 heures.

La convocation adressée le 5 juillet 2018 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Finances publiques – subventions (7.5) : musique : conventions Avenir Musical et TUTTI
- 2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : Syndicat d'Energie d'Indre et Loire : modification de statuts
- 3) Autres domaines de compétences – des communes (9.1) : aménagement Grand'Rue Place des Tilleuls : approbation de projet et demande de subvention
- 4) Fonction publique – personnels contractuels (4.2) : personnel communal : année scolaire 2018-2019 – création de postes
- 5) Domaine et Patrimoine – locations (3.3) : logements communaux : engagement d'une procédure d'expulsion
- 6) Finances publiques – décisions budgétaires (7.1) : écritures comptables et durée d'amortissement
- 7) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 8) Point sur les regroupements intercommunaux
- 9) Questions diverses :

Sont présents : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun,
Messieurs Besnier, Billecard, Beurain, Henry, Champenois

Sont absents excusés : Mme Legoff qui donne pouvoir à Mme Pichet
Mr Peron qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mme Dubois qui donne pouvoir à Mr Besnier
Mmes Lugato, Moreau, Moutte ; Mr Gourdon

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr Henry est élu secrétaire de séance.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 18/07/2018 et transmis au contrôle de légalité le 18 juillet 2018.

Les procès verbaux des séances des 23 mai et 18 juin 2018 sont adoptées .

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour : Travaux Fougerolles : avenant n°1 au marché de travaux. Adopté à l'unanimité.

N°1) Finances publiques – subventions (7.5) : musique : conventions Avenir Musical et TUTTI

Pour mémoire Mme le Maire rappelle que par délibération du 24 mai 2016, le conseil municipal a décidé de supprimer le service public facultatif de l'école de musique et a proposé que l'activité soit reprise par une association. L'association *Tutti, école de musique de Restigné* a été créée à cet effet.

Considérant qu'une partie du financement de cette association est assuré par la commune par le biais de subventions, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Tutti, Ecole de Musique de Restigné ».
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 5.691 € à l'association « Tutti, Ecole de Musique de Restigné » pour le fonctionnement du service.

2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : Syndicat d’Energie d’Indre et Loire : modification de statuts

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d’adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-06 en date du 27 mars 2018, l’adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l’adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-06 du 27 mars 2018,
- **APPROUVE** l’adhésion au SIEIL de la Communauté de communes Touraine Vallée de l’Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL à compter du 1^{er} janvier 2018.

3) Autres domaines de compétences – des communes (9.1) : aménagement Grand’Rue Place des Tilleuls : approbation de projet et demande de subvention

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé le 24 janvier 2017, de lancer une étude préalable de faisabilité pour l’aménagement du secteur de la Grand’Rue et de la Place des Tilleuls.

Cette étude confiée à la SAFEGE pour un montant de 4.950 € HT soit 5.940 € TTC étant désormais terminée il convient au conseil de valider la réalisation de ce projet dont le montant estimatif des travaux s’élève à 245.000 € HT hors coût de maîtrise d’oeuvre.

Après avoir entendu l’exposé, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **VALIDE** le projet d’aménagement de la voirie de la Grand’Rue et de la Place des Tilleuls dont le coût estimatif de travaux s’élève à 245.000 € horscoût de maîtrise d’oeuvre.
- **RETIENT** l’offre de la société SAFÈGE 7-9 rue du Luxembourg BP 37167 37071 TOURS Cedex 2 d’un montant de 13.125 € HT soit 15.750 € TTC pour la maîtrise d’oeuvre du projet d’aménagement de la Grand’Rue et de la Place des Tilleuls.
- **DECIDE** de solliciter, pour le financement de cette opération les subventions suivantes :
 - une subvention auprès de la Région Centre via le Syndicat du Pays Loire Nature à hauteur de 40 % ainsi qu’une bonification de 10 % pour clause d’insertion.
 - une subvention auprès du Conseil Département d’Indre et Loire au titre du FDSR 2019 pour la partie socle et pour la partie projet.
 - le solde de l’opération sera autofinancé

4) Fonction publique – personnels contractuels (4.2) : personnel communal : année scolaire 2018-2019 – création de postes

En vertu de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les dispositions de l’article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- de créer pour l’année scolaire 2018-2019 deux emplois temporaires à la cantine scolaire pour la mise en place d’un double service sur le fondement de l’article 3 1° de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012. Ces deux emplois sont respectivement d’une durée quotidienne d’1h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les semaines scolaires uniquement.

5) Domaine et Patrimoine – locations (3.3) : logements communaux : engagement d'une procédure d'expulsion

Mme le Maire rappelle que la commune dispose d'un patrimoine de logements mis en location. Considérant la situation d'impayés de l'un des locataires qui présente une dette de plusieurs mois de loyers ;

Il est proposé au conseil municipal de lancer une procédure de résiliation de bail et d'expulsion locative au motif que les termes de la clause résolutoire du bail prévoit qu'à défaut de paiement à son échéance d'un seul terme du loyer le bail serait résilié de plein droit un mois après un commandement de payer demeuré infructueux ;

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager une procédure de résiliation de bail et d'expulsion locative à l'encontre de Mme AUDEBERT Noémie locataire du logement communal sis au 2^{ème} étage du 1 Grand'Rue 37140 RESTIGNÉ.
- **DECIDE** de confier à maître FAVIER, huissier de justice, 10 rue Balzac 37190 AZAY LE RIDEAU le suivi de la procédure
- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.

6) Finances publiques – décisions budgétaires (7.1) : écritures comptables et durée d'amortissement

Mme le Maire informe qu'à la demande de Mme le Trésorier de Langeais, il convient de procéder à une modification d'inscriptions budgétaires afin de payer les frais relatifs à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme au compte 202 (dépenses d'investissement) et non au compte 6041 (dépenses de fonctionnement).

Aussi, afin de procéder à cette rectification, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

DM n°3

La diminution des crédits du compte 6041 (achat d'études) par l'augmentation des crédits du compte 023 (virement à la section d'investissement) pour 21.000 €.

DM n° 4

La diminution des crédits du compte 022 (dépenses imprévues) par l'augmentation des crédits du compte 023 (virement à la section d'investissement) pour 9.600 €.

DM n°5

L'inscription de crédits supplémentaires au compte 021 (virement de la section d'investissement) et au compte 202 opération 80 (frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme - PLU) pour 30.600 €.

Durée d'amortissement

Monsieur BESNIER, adjoint, précise que les travaux relatifs à la révision générale du PLU de la commune doivent être imputé au compte budgétaire 202 « frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme » et que par ailleurs les frais engagés doivent être amortis sur une durée ne pouvant excéder 10 ans.

Considérant qu'en moyenne, la durée de vie d'un Plan Local d'Urbanisme d'une commune est d'environ 10 ans, et après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'amortir sur 10 ans les dépenses liées à la révision du PLU et imputées sur le compte 202 du budget communal.

7) Commande publique – marchés publics (1.1) : avenant n°1 au marché de travaux Fougerolles

Par délibération du 11 décembre 2017, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise LUC DURAND d'un montant de 82.662,50 € HT pour les travaux d'aménagement d'une partie du secteur routier de Fougerolles.

En raison de travaux à la fois en plus et moins value, il est demandé au conseil de bien vouloir approuver l'avenant n°1 au marché initial présentant une plus value de 1.782,10 € soit 2.138,52 € TTC faisant ainsi passer l'offre globale à 84.444,60 € HT soit 101.333,52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° au marché de travaux chiffré à 1.782,10 € HT soit 2.138,52 € TTC faisant passer l'offre globale à 84.444,60 € HT soit 101.333,52 € TTC.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à cet avenant n°1.

8) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal

Pas d'information comptable

9) Point sur les regroupements intercommunaux

- CCTOVAL

- Commission Tourisme

Mr Champenois et Mme Galbrun dressent un compte rendu de la dernière réunion de la commission tourisme. Il a surtout été question de la taxe de séjour, l'extension de son application à 12 mois et le manque à gagner engendré par l'existence sur le territoire d'hébergement non classés.

Pour information l'office du Tourisme dispose d'un nouveau site internet et vient d'être classé en 3^{ème} catégorie.

- ASSAD

Mme Pichet, adjointe, présente un compte rendu de l'assemblée générale de l'organisme. Sur Restigné, 54 personnes utilisent les services de l'Assad dont les missions se décomposent en deux grands axes ; d'une part l'aide aux usagers et d'autre part les services à la personne (portage repas, service de repassage, service à la mobilité).

10) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.